Communiqué de presse
6 septembre 2019

Tarifs des auto-écoles
Un affichage incomplet, un coût du permis hétérogène

La CLCV rend publique son enquête sur les tarifs des auto-écoles. Le permis de conduire est le premier examen de France. Pour le préparer, l'auto-école est un passage obligé. Le futur candidat est-il bien informé sur le coût de son permis de conduire ? C'est ce que l'association a voulu vérifier. D'avril à juillet 2019, nos enquêteurs bénévoles ont relevé les prix pratiqués de 665 établissements dans 45 départements. Nous déplorons des pratiques beaucoup trop hétérogènes et un coût qui reste un fardeau pour les ménages.

Affichage des tarifs imparfait

14 % des auto-écoles enquêtées n'ont aucun affichage extérieur. Lorsqu'il existe, il est incomplet dans un tiers des cas. Le taux de réussite à l'examen n'a pu être relevé que dans 3 % des cas, la transparence n'est donc pas de mise pour ce critère de réussite très important pour les postulants. Face à la grande diversité de présentation des tarifs, il est difficile pour le futur élève de déterminer ce que lui coûtera son permis et ainsi de pouvoir comparer les auto-écoles.

Des tarifs qui vont du simple au double

Les tarifs des auto-écoles sont certes libres et leurs charges (loyer, impôt…) variables selon les villes, mais pour le futur candidat le coût de la formation est un des principaux critères de choix. Le tarif du forfait le plus couramment proposé – avec 20 heures de conduite – fait le grand écart selon les professionnels : 699 € à Lille et jusqu'à 1 700 € à Paris. Un tel écart pour une formation identique dispensée au niveau national pose la question de l'égalité de traitement des élèves. Le tarif des heures supplémentaires accentue encore cet écart puisqu'il va de 36 € à Lille jusqu'à 70 € à Paris. Le cas parisien montre des différences de prix importantes au sein d'une même ville. Pour les 106 auto-écoles enquêtées dans la capitale, les tarifs pour le forfait 20 heures s'échelonnent de 750 € (19ème arrondissement) à 1 700 € (12ème).

Même si 20 heures de conduite constituent le minimum pour présenter l'examen, le nombre d'heures nécessaires pour obtenir son permis est davantage de l'ordre de 30 heures. Il est donc nécessaire que les professionnels adaptent leur affichage à cette réalité en indiquant systématiquement le coût du forfait 20 heures et du forfait 30 heures.

Standardisation de l'affichage et baisse de la TVA

Face aux variations de tarifs observées, que ce soit dans le forfait ou dans l'heure de conduite, il est nécessaire de standardiser l'affichage tarifaire. Les forfaits 20 heures et 30 heures doivent indiquer précisément leur contenu (le nombre de leçons en simulateur, la durée effective de la conduite) ainsi que les autres éléments essentiels de la formation (le coût de l'heure supplémentaire, le taux de réussite/nombre moyen de leçons nécessaires).

Comme le préconise un rapport parlementaire de février 2019, nous soutenons la mise en place, dès que la réglementation le permettra, d'une TVA réduite pour le permis de conduire, actuellement de 20 %, afin d'en renforcer l'accessibilité. Conduire est un service essentiel au même titre que les transports en commun ou l'énergie. Nous demandons également que la future plateforme dédiée aux choix de son auto-école exerce un contrôle strict des informations transmises par les auto-écoles ainsi qu'une actualisation régulière pour garantir l'efficacité de la comparaison.

www.clcv.org

DOSSIER DE PRESSE

Tarifs des auto-écoles

Un affichage incomplet, un coût du permis hétérogène

Adobestock pict rider

Enquête de l'association de consommateurs CLCV - 6 septembre 2019

Le permis de conduire est le premier examen de France en volume. Sa préparation en auto-école est un passage incontournable pour les consommateurs.

D'avril à juillet 2019, nous avons relevé les tarifs de 665 auto-écoles dans 45 départements de la métropole (liste des auto-écoles annexe p 14).

Comme pour notre enquête de 2013, nous avons ainsi voulu vérifier la communication sur les tarifs et le contenu de la formation au permis B.

Nous avons demandé à nos enquêteurs de se mettre dans la situation de futurs élèves voulant comparer les différentes auto-écoles. Ils ne devaient ni rentrer dans les auto-écoles, ni se signaler aux professionnels et relever uniquement les informations visibles depuis l'extérieur.

L'affichage des prix

L'arrêté du 19 juin 1987 réglemente l'affichage intérieur et extérieur des tarifs d'une auto-école. L'affichage visible depuis l'extérieur doit comporter au minimum :

- la dénomination précise, la durée et le prix TTC par unité des leçons théoriques et pratiques, des tests de contrôle ainsi que le prix TTC des présentations aux examens théoriques et pratiques,
- la dénomination précise et la durée des prestations composant le forfait le plus couramment pratiqué par l'établissement ainsi que le prix global TTC de ce forfait.

L'affichage extérieur n'est pas toujours respecté

L'affichage extérieur n'a pas du tout été relevé par nos enquêteurs dans 14 % des auto-écoles enquêtées. En 2013, nos enquêteurs avaient constaté une absence d'affichage dans 13 % des cas soit un résultat similaire.

Un affichage extérieur souvent incomplet

Lorsque nous avons pu relever un affichage visible depuis l'extérieur, les informations prévues par la réglementation ne sont pas données dans leur totalité dans près d'un tiers des cas.

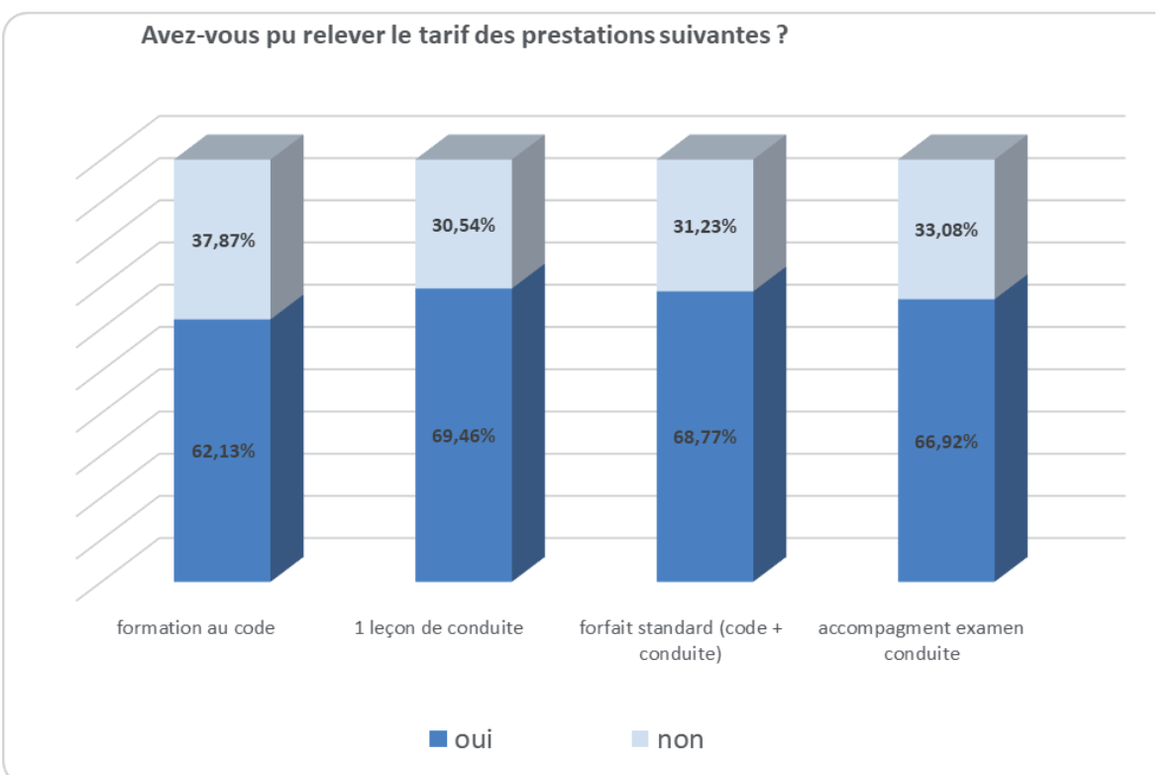

Un affichage pas toujours clair

Quand les auto-écoles prévoient bien un affichage extérieur, ce dernier n'est pas toujours compréhensible.

La très grande diversité dans la présentation des tarifs complique le déchiffrage de ce qu'on va payer mais également la comparaison entre les autres auto-écoles.

Certaines bizarreries, qu'elles soient dues à la négligence ou à la mauvaise volonté, sont autant de freins à la bonne délivrance de l'information :

- un panneau d'affichage illisible car trop sombre ou perpendiculaire à la vitrine,
- des tarifs dépassés depuis plusieurs mois ou masqués par de la publicité,
- un affichage via des écrans éteints.

L'affichage extérieur n'est donc pas respecté par tous les professionnels**.** Nous sommes face à un affichage simplifié prévu par une réglementation vieille de 30 ans, cette situation est totalement anormale.

On peut supposer que l'information tarifaire est disponible à l'intérieur de l'auto-école, mais ce n'est ni le respect du texte ni l'intérêt du consommateur qui **confronté au discours commercial rodé du professionnel risque de perdre le bénéfice d'un achat réfléchi et comparé.**

Pas de zèle dans l'affichage

Il existe des données essentielles pour guider le choix du consommateur mais qui ne font pourtant pas partie de l'affichage obligatoire. Nous avons cherché à savoir si les professionnels mettaient néanmoins en avant ces données dans un souci de transparence envers leurs futurs clients.

- Le délai de présentation à l'examen a pu être relevé dans 2,69 % des cas. Très variable selon les départements, il constitue une source d'insatisfaction et une véritable inégalité entre les candidats au permis. Un délai de passage trop important après un 1er échec conduira l'élève à multiplier les heures supplémentaires, pour se mettre à niveau mais également pour ne pas perdre la main jusqu'à son examen, et donc à faire exploser le coût du permis.
- Le taux de réussite à l'examen a pu être relevé dans 3,14 % des cas. Nous sommes ici face à un critère qualitatif essentiel qui est pourtant souvent absent de l'affichage tarifaire. Le nombre d'heures de conduite avant présentation à l'examen est néanmoins très différent selon les auto-écoles. Il faut donc réfléchir à un indicateur de qualité qui combine taux de réussite et nombre d'heures de conduite avant présentation à l'examen.

On ne peut que regretter l'absence de ces données qui participeraient à une information plus claire des élèves et les guideraient dans le choix d'une auto-école.

Les tarifs relevés dans les différentes auto-écoles

Nous rappellerons que les auto-écoles déterminent librement leurs tarifs et que les établissements n'ont bien évidemment pas les mêmes charges (loyers, impôts …) selon qu'ils soient situés dans des grandes ou des petites villes, à Paris ou en région.

Mais du point de vue du consommateur qui s'inscrit à cette formation, le tarif est un des principaux critères de choix.

Nous nous sommes intéressés aux forfaits couramment mis en avant par les professionnels. Ces formules regroupent une formation au code et à la conduite ainsi que la présentation à l'épreuve pratique. La présentation au code étant assujettie au paiement d'une redevance auprès du centre qui fait passer l'épreuve.

20 heures de conduite étant le minimum légal à prendre avant de pouvoir se présenter à l'examen, hors véhicule avec boîte automatique, c'est donc le forfait 20 heures que nous avons pris en compte.

Notre démarche de comparaison s'est heurtée à un premier écueil, le forfait 20 heures correspond à des réalités assez différentes selon les auto-écoles :

- 20 heures de conduite sur la route,
- 15 heures de conduite sur la route et 5 heures dans un simulateur de conduite,
- 20 heures de conduite sur la route, plus des heures d'enseignements pratique.

L'élève est donc face à des offres de formation différentes, ce qui influe sur le tarif, mais l'information n'est pas toujours donnée clairement.

Prix du forfait 20 heures : le grand écart

Le coût moyen du forfait 20 heures relevé par nos enquêteurs s'élève à 1 079,15 €.

Le coût du forfait est plus élevé dans les grandes villes où, comme nous l'avons vu, les charges des auto-écoles sont plus importantes. Nous avons ainsi relevé :

- Le plus cher sur Paris un forfait 20 heures à 1 700 €.
- Le moins cher sur Lille un forfait 20 heures à 699 € et un forfait 30 heures à 1 090 €.

Les leçons de conduite à l'unité viennent grossir le coût du permis quand on a raté l'examen et que la prochaine date est lointaine. La leçon de conduite est également facturée de manière très variable : si une leçon peut être relevée à 36 € dans le Nord, elle est facturée jusqu'à 70 € à Paris. Mais ces tarifs correspondent souvent à une durée de conduite effective différente.

Nous rappellerons que la formation au permis est définie au niveau national, une telle variation tarifaire des prestations selon les villes est assez inégalitaire pour les candidats.

Mais la comparaison est tout aussi intéressante quand elle est réalisée au sein d'une même ville.

Focus sur Paris

Nous avons enquêté sur les tarifs de 106 auto-écoles à Paris.

Dans notre capitale, les tarifs relevés pour le forfait 20 heures s'échelonnent :

- de 750 € dans le 19ème (1 350 € pour 30 heures dans la même auto-école)
- au forfait précité de 1 700 € dans le 12ème

Le coût moyen du forfait 20 heures varie selon les arrondissements et justifie qu'on fasse jouer la concurrence. Nous avons ainsi pu relever un coût moyen de :

1 041 € dans le 11ème

1 266 € dans le 12ème

1 137 € dans le 13ème

1 201 € dans le 14ème

1 293 € dans le 15ème

1 101 € dans le 19ème

1 237 € dans le 20ème

La leçon de conduite coûte en moyenne 55,85 €.

Nous avons relevé un forfait 20 heures « hors catégorie » à 1 900 € qui prévoit 44 heures de formation pratique dont 20 heures de conduite. Cette tendance vers du « haut de gamme » est également visible avec la leçon de conduite, une même auto-école facturant 49 € une leçon supplémentaire de conduite de 45 minutes et 95 € une leçon individuelle de 60 minutes.

Nous enquêteurs ont également pu relever que :

- 80 % des auto-écoles ont un affichage extérieur
- 3,77 % des auto-écoles affichent le taux de réussite au permis

Combien coûte réellement le permis B ?

Les auto-écoles enquêtées mettent logiquement en avant le forfait avec 20 heures de conduite, soit le minimum prévu par notre réglementation.

La difficile évaluation du besoin de formation

Le professionnel doit réaliser avant la conclusion du contrat une évaluation préalable du futur candidat. Cette évaluation, qui est facturée, doit permettre au professionnel de déterminer le volume de formation nécessaire au candidat pour pouvoir obtenir son permis.

Cette évaluation est un exercice qui n'est pas simple pour l'auto-école mais elle doit permettre au candidat de savoir sur quoi il s'engage.

Il est souvent plus avantageux de souscrire un forfait 30 heures, si tel est le besoin de formation, que de prendre un forfait 20 heures qu'on devra compléter par 10 heures de conduite à l'unité après un premier échec à l'examen. Mais l'addition ne s'arrête pas là pour le candidat malchanceux qui, après un échec à l'examen, devra :

- S'acquitter de frais d'accompagnement à l'examen pratique qui peuvent aller jusqu'à 95 € (tarif relevé sur Paris).
- S'armer de patience, plusieurs mois étant souvent nécessaires pour pouvoir se représenter à l'épreuve pratique.

Le coût réel du permis

On s'accorde en général sur le fait que 20 heures de conduite sont insuffisantes pour obtenir son permis. Il faut en moyenne 35 heures de conduite en filière traditionnelle avant de réussir l'examen pratique de conduite (*source : prévention routière – Accès des jeunes au permis B - 2012*).

À combien pourrait être estimé le coût réel du permis B sur Paris ?

Parmi les auto-écoles parisiennes enquêtées, le tarif médian du forfait 20 heures de conduite s'élève à 1 195 €. L'auto-école qui facture ce tarif médian (située dans le 12ème) facture :

- Des leçons de conduite en binôme (3 heures) : 112 €
- La présentation à l'examen de conduite : 56 €

L'hypothèse raisonnable d'une deuxième présentation à l'examen de la conduite après 9 heures de conduite supplémentaire montera donc le coût total du permis à : 1 195 + (112X3) + 56 = 1 587 €

On notera que cette auto-école propose également un forfait 30 heures de conduite à 1 495 €.

Le forfait le plus proposé

Le forfait 20 heures semble davantage un produit d'appel, par son prix, qu'une offre de formation suffisante pour pouvoir obtenir le permis.

Il est indispensable de faire jouer la concurrence pour choisir son auto-école sans se limiter au coût du forfait. D'autres éléments pèsent sur la facture et doivent être pris en compte, il s'agit surtout des frais administratifs et du coût des heures de conduite supplémentaires.

La loi est intervenue pour les frais les plus décriés :

- L'accompagnement à l'épreuve pratique ne doit pas dépasser le coût d'1 heure de conduite.
- Les frais de transfert vers une autre auto-école sont interdits.

Quand on est totalement novice, il peut être utile d'opter pour des forfaits supérieurs à 20 heures ou de rechercher des packs d'heures supplémentaires.

Le coût réel du permis peut donc être bien supérieur au coût du forfait 20 heures majoritairement proposé. Cette situation est étonnante alors que le professionnel est chargé d'évaluer le besoin de formation de l'élève avant la signature du contrat.

La formation au permis en Europe

Le coût moyen de la formation va de 2 050 € dans les Pays-Bas à 1 300 € en Espagne.

Sur une moyenne de 35 heures de leçons de conduite, la France est dans la moyenne des coûts européens du permis de conduire. Elle est néanmoins une exception en ne soumettant pas le permis à une procédure de renouvellement.

Pays	Coût moyen de la formation	Conditions de passage	Permis à points	Renouvellement du permis	Autorité responsable	Frais payés par le candidat
Allemagne	1 800 €	5 fois 45 minutes de conduite en campagne. 4 fois 45 min sur autoroute. 3 fois 45 minutes la nuit.	Permis à 0 point (avec accumulation de points en cas d'infraction)	Tous les 15 ans	Privé	91,75 €
Espagne	1 300 €	Pas d'heure minimum obligatoire	Permis à 12 points	Tous les 10 ans	nd	nd
France	1 600 €	20 heures de leçons minimums pour les cas de conduite accompagnée ou supervisée	Permis à 12 points	Jamais	État/ Ministère de l'Intérieur	0
Pays-Bas	2 050 €	Pas d'heure minimum obligatoire	Pas de permis à points	Tous les 10 ans	Agence	94,24 €
Royaume-Uni	1 600 €	Pas d'heure minimum obligatoire	Permis à 0 point (avec accumulation de points en cas d'infraction)	Tous les 10 ans	Agence	68,87 €

Sources : rapport parlementaire « vers un permis de conduite plus accessible et une éducation routière renforcée, ministère de l'Intérieur, Xerfi

Les enjeux d'une formation nationale

La formation dispensée en auto-école comprend un enseignement théorique et un enseignement pratique dont le contenu est défini au niveau national.

Préparation et examen au code

Les séquences de code animées par un enseignant au sein de l'auto-école sont de plus en plus complétées par de la formation via internet. Mais il reste important qu'un enseignant soit capable d'interagir avec les élèves.

Pour la formation au code, nous avons relevé des formules très variables qui vont de quelques mois à des qualifications en « illimité » sans précisions du volume effectivement encadré par un enseignant.

L'épreuve théorique générale, le code, a été externalisée en 2016 afin de permettre aux inspecteurs de se concentrer davantage sur l'épreuve de conduite. Cinq organismes agréés assurent l'organisation des examens dont principalement La Poste et Service Général de Surveillance.

Avec une moyenne nationale de 66,14 % en 2017, le taux de réussite à l'épreuve du code présente des disparités territoriales moins marquées que pour l'épreuve de conduite.

On citera néanmoins pour la métropole deux taux de réussite au code 2017 : 56,49 % pour la Seine-Saint-Denis et 75,51 % pour la Vendée.

Préparation et examen à la conduite

Elle comprend au minimum 20 heures de leçons de conduite dont 15 en circulation sur la voie publique. Il est donc possible d'inclure jusqu'à 5 heures de simulateur.

Une leçon dure en général 1 heure, mais la conduite effective ne dépasse souvent pas 45 minutes du fait de l'installation et de l'accompagnement pédagogique.

L'auto-école choisie doit avoir le personnel suffisant pour pouvoir proposer un apprentissage régulier.

Avec une moyenne nationale de 57,94 % en 2017, le taux de réussite à l'épreuve de conduite de la catégorie B, première présentation, affiche des disparités très marquées sur notre territoire.

La seule comparaison des départements de la région parisienne permet déjà de révéler des résultats contrastés :

- Paris : 45,57 %
- Seine et Marne : 58,91 %
- Yvelines : 47,83 %
- Hauts-de-Seine : 53,93 %
- Val d'Oise : 57,38 %

Comme le montre notre carte ci-dessous, le taux de réussite à l'épreuve pratique du permis B est très variable y compris entre deux départements voisins.

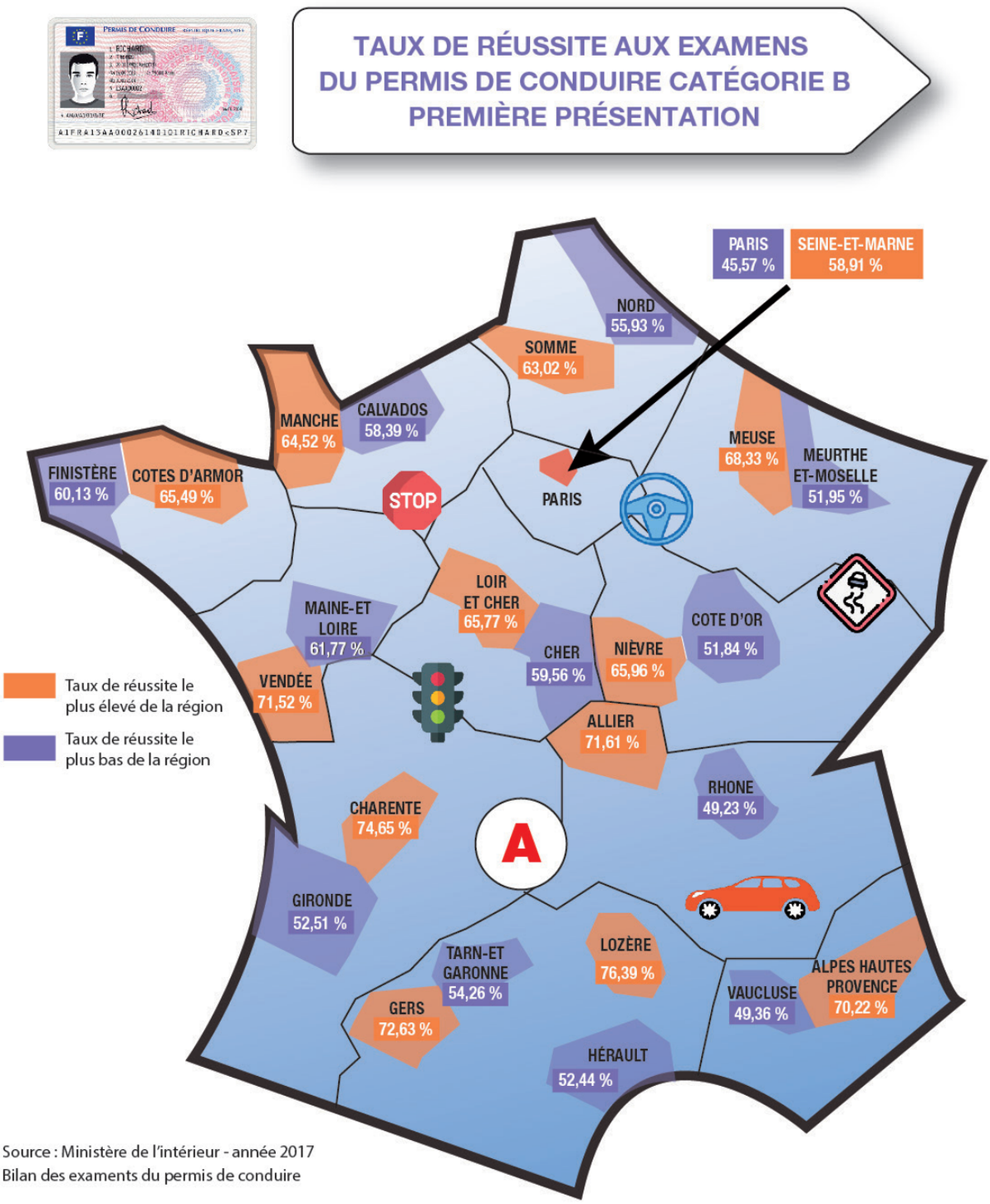

Bien qu'il s'agisse d'un diplôme national, Il semble donc statistiquement nettement préférable de passer l'épreuve pratique du permis B en Lozère (76,39 %) plutôt qu'à Paris (45,57 %) !

Plusieurs facteurs peuvent expliquer en partie ces variations comme la motivation du candidat qui ne bénéficie pas d'une offre de transports alternatifs importante ou les difficultés de circulation chroniques de la capitale.

Il n'est pas question de remettre en cause le niveau d'exigence actuel de l'examen du permis de conduire. Mais les différences de résultat parfois très marquées à l'épreuve pratique posent la question de l'harmonisation de l'évaluation lors de l'épreuve de conduite voire de l'homogénéité de la valeur du permis de conduire.

La formation de conducteurs responsables

Le permis de conduire n'est pas une simple autorisation de prendre le volant. L'apprentissage en auto-école ne doit pas uniquement porter sur l'acquisition des connaissances et de la technicité nécessaires à la réussite de l'examen.

50,60 % des auto-écoles enquêtées mentionnent le tarif de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC). Même si cet affichage n'est pas obligatoire, on peut regretter une mise en avant très insuffisante de cet apprentissage.

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite permet par davantage de pratique d'acquérir une connaissance accrue des risques liés à la circulation. L'observatoire national interministériel de la sécurité routière relève pour 2018 que malgré une baisse spectaculaire de la mortalité des jeunes de 18-24 ans depuis 2010 cette classe d'âge reste la plus exposée aux risques routiers.

D'après les auto-écoles enquêtées, le coût de cette formation est en moyenne de 1 248 € soit plus que le forfait classique. Mais ce surcoût n'est qu'apparent car :

- Le taux de réussite à l'épreuve pratique est plus important après l'Apprentissage Anticipé de la Conduite *(source : « La conduite accompagnée (AAC) » site de la prévention routière).*
- La cotisation de l'assurance automobile sera la plupart du temps moins élevée du fait d'une majoration conducteur novice réduite (*source : « conduite accompagnée et assurance auto » FFA*).

Nos demandes

Nous demandons :

● Des contrôles réguliers dans l'affichage des tarifs des auto-écoles et des sanctions en cas de manquement. Un affichage extérieur absent dans 14 % des auto-écoles enquêtées ou incomplet dans tiers des cas est inacceptable s'agissant d'une réglementation vieille de plus de 30 ans.

● Des travaux visant à l'élaboration d'un contrat auto-école type sont actuellement menés. Compte tenu de la trop grande variété observée dans la présentation des tarifs nous demandons également une standardisation dans l'affichage tarifaire des auto-écoles pour en améliorer la compréhension et la comparabilité :

- La présentation du forfait 20 heures doit indiquer précisément son contenu (les différents frais inclus et facturés en plus, le nombre de leçons sur route et en simulateur, la durée effective de la conduite …) et les autres éléments essentiels de la formation (coût de l'heure supplémentaire et durée de conduite effective). Le taux de réussite à l'examen et le nombre d'heures moyen de leçons de conduite prises par les candidats avant présentation.

- Le forfait 30 heures correspond en pratique à la durée moyenne pour l'obtention du permis par les Français. Il est donc essentiel que l'affichage tarifaire ne se limite pas au forfait 20 heures de base et prévoit systématiquement un forfait 30 heures avec le même niveau de précision.

● Comme le préconise le rapport parlementaire de février 2019 « Vers un permis de conduire accessible et une éducation routière renforcée », l'accessibilité du permis pourrait être renforcée par la baisse de la TVA, actuellement de 20 %. Cette modification devrait être bientôt possible à l'issue de travaux européens. Le fait de pouvoir conduire est un service essentiel au même titre que les transports en commun ou l'énergie, nous soutenons pleinement l'application d'une TVA réduite.

● Nous saluons la prochaine mise en place d'une plateforme gouvernementale permettant d'accéder au détail complet des prestations de chaque auto-école. Les auto-écoles doivent être tenues de fournir des informations complètes, vérifiées et actualisées. En complément de l'affichage standardisé et complet de l'ensemble de leur prestation, le taux de réussite et le délai de présentation à l'examen sont des informations indispensables pour choisir son auto-école.

Annexe : liste des auto-écoles enquêtées

Départements	Nombre auto-écoles enquêtées
07	2
12	8
14	3
15	10
17	9
18	4
21	8
25	9
26	35
28	5
29	21
30	4
32	5
33	44
34	9
35	39
37	22
38	4
41	8
43	20
44	22
48	3
50	22
51	19
54	15
56	7
57	12
58	6
59	72
60	10
61	3
62	10
63	15
64	1
69	1
71	8
75	108
76	9
79	5
80	8
84	7
85	5
92	12
93	4
94	13